



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

**ICC** Résolution 448

26 septembre 2010  
Original : anglais

**F**

**Conseil international du Café**

107<sup>e</sup> session

26 – 30 septembre 2011

Londres, Royaume-Uni

**Résolution numéro 448**

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE,  
LE 26 SEPTEMBRE 2011

**Prorogation du délai fixé pour le dépôt d'instruments  
de ratification, d'acceptation ou d'approbation de  
l'Accord international de 2007 sur le Café**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008 ; et

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 446, le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 28 septembre 2011 ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour parachever les procédures de dépôt des instruments énumérés au paragraphe 3) de l'Article 40,

DÉCIDE :

De proroger du 28 septembre 2011 au 30 septembre 2012 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 446.